



# POLITIQUES SUR LE CANNABIS



À tous les égards, la prohibition du cannabis au Canada a échoué en ce qui concerne l'objectif fixé de réduire la demande. En dépit de vastes efforts pour faire appliquer la loi, le cannabis demeure la drogue illégale la plus fréquemment utilisée au Canada. Parmi les jeunes, il arrive au deuxième rang des substances psychoactives les plus consommées après l'alcool.<sup>1</sup> En comparaison avec d'autres pays, le taux de consommation de cannabis par les jeunes canadiens est élevé.<sup>2</sup> De plus, un important marché illégal de production et de distribution de cannabis continue de s'épanouir au Canada.

La réponse des pays à la consommation non médicale de cannabis est à un tournant, que ce soit au Canada ou à l'échelle internationale. Le consensus mondial voulant que le cannabis soit pénalement interdit s'effrite. L'opinion publique et les positions des politiciens évoluent alors que les coûts liés à la prohibition augmentent. Des ressources sont gaspillées pour stigmatiser et punir ce que beaucoup considèrent comme ne méritant pas une telle répression.<sup>3</sup> L'impact du cannabis sur la santé est significatif mais modeste par rapport à celui d'autres drogues comme l'alcool.<sup>4</sup> De nouvelles approches sont en train d'émerger pour répondre aux préoccupations de santé publique mais aussi pour mettre fin aux préjudices sociaux et de santé bien connus qui résultent de l'interdiction criminelle du cannabis.<sup>5</sup> Ces approches incluent la décriminalisation de la possession pour consommation personnelle, et la création de marchés légaux, réglementés, assortis de paramètres visant à contrôler et à surveiller la production et la vente de cannabis.<sup>6</sup>

Le temps est venu d'envisager des stratégies alternatives pour contrôler les marchés du cannabis. Des affirmations éfrayantes ont été lancées à répétition à propos des préjudices sociaux et de santé associés à la création d'un marché légal et réglementé pour le contrôle du cannabis, mais une revue des données probantes démontre que ces affirmations sont exagérées.<sup>7</sup> Aujourd'hui, des organismes canadiens de santé publique et d'autres domaines demandent qu'une approche complète, fondée sur la santé publique, soit adoptée concernant la production, la distribution, la promotion de produits ainsi que la vente de cannabis.<sup>8,9,10</sup>

## PRIORITÉS D'ACTION

- Le gouvernement fédéral devrait modifier immédiatement la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, afin de décriminaliser la possession de cannabis pour simple consommation personnelle, de même que la production pour consommation personnelle.
- Le gouvernement fédéral devrait créer une commission d'experts pour consulter les gouvernements des provinces et municipalités, les Premières Nations, les experts en santé publique, les organismes de la société civile (y compris les groupes représentant les personnes qui consomment des drogues), le milieu des affaires et de la justice, et avec pour mandat de proposer un cadre de santé publique pour la réglementation juridique du marché du cannabis non médical, au Canada.
- Les autorités fédérales et provinciales devraient développer et mettre en œuvre des systèmes de surveillance et d'évaluation capables de mesurer les impacts sur la santé, sur l'économie et d'ordre social, d'un nouveau marché réglementé pour le cannabis. Elles devraient également soutenir les projets de recherches sociales et cliniques visant à étudier ces impacts, issus de réglementations nouvelles et émergentes, afin de pouvoir ajuster au besoin les cadres de réglementation sur la base de données probantes.

## FAITS ET CHIFFRES

- Malgré plus de 90 années de prohibition en vertu du droit criminel, le Canada a un taux de consommation de cannabis parmi les plus élevés au monde. Plus de 40 % des Canadiens ont déjà utilisé du cannabis dans leur vie, et la majorité de la population canadienne est pour modifier le modèle de la prohibition.<sup>11,12</sup> De plus, en dépit de tous les messages anti-cannabis visant les jeunes et leurs parents,<sup>13</sup> entre 30 % et 53 % des élèves canadiens déclarent avoir déjà consommé du cannabis d'ici la fin du secondaire.<sup>14</sup>
- La prohibition par le droit criminel n'empêche pas la consommation de drogues. Les comparaisons entre

des pays ou régions ayant des approches différentes en matière de politiques sur les drogues montrent qu'il n'y a pas de corrélation claire entre la sévérité des lois et des pénalités, et les taux de consommation de drogues.<sup>15</sup>

- Par ailleurs, la prohibition par le droit criminel *cause bel et bien* des préjudices. En 2013, au Canada, 58 965 incidents impliquant la possession de cannabis ont été signalés à la police.<sup>16</sup> Plus de 600 000 personnes au Canada ont aujourd'hui un casier judiciaire pour possession de cannabis.<sup>17</sup> Des recherches canadiennes indiquent qu'en dépit de ces efforts, un pourcentage important de personnes arrêtées pour possession de cannabis a toujours l'intention de continuer de consommer cette substance.<sup>18</sup>
- La criminalisation est un gaspillage de ressources. Une récente étude a estimé, de manière prudente, que l'application de la prohibition criminelle de possession de cannabis coûte environ 10 millions de dollars par année à la seule Colombie-Britannique, et ce chiffre n'inclut pas les coûts des tribunaux ni des prisons.<sup>19</sup>
- Un important marché illégal et non taxé existe au Canada. Une récente étude a estimé que les dépenses annuelles pour l'achat de cannabis se chiffraient à 407 millions de dollars, et ce uniquement en Colombie-Britannique. Les utilisateurs quotidiens représentent la majeure partie des revenus du cannabis, avec un total moyen estimé à approximativement 357 millions de dollars.<sup>20</sup> Ayant pris conscience de la possibilité d'une approche différente et meilleure, plusieurs États des États-Unis ont mis en œuvre des schémas de réglementation du marché du cannabis en dépit du fait que la prohibition est maintenue au niveau fédéral.<sup>21</sup> L'Uruguay est devenu le premier pays au monde à adopter une loi autorisant un marché réglementé pour le cannabis.<sup>22</sup>

COALITION CANADIENNE DES POLITIQUES SUR LES DROGUES  
[DRUGPOLICY.CA](http://DRUGPOLICY.CA)

RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA  
[AIDSLAW.CA/DRUGPOLICY](http://AIDSLAW.CA/DRUGPOLICY)

## RÉFÉRENCES

<sup>1</sup> Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, *Consommation de cannabis, comportements à risque et méfaits : comparaison entre les populations urbaines et rurales du Canada*. (Ottawa, Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, 2014).

<sup>2</sup> UNICEF, *Le bien-être des enfants dans les pays riches : vue d'ensemble comparative* (Florence, Centre de recherches Innocenti de l'UNICEF, 2013).

<sup>3</sup> « More than two-thirds of Canadians want marijuana laws softened, though a majority still against legalization: poll », *National Post*, 4 janvier 2014.

<sup>4</sup> Global Cannabis Commission, *Cannabis Policy: Moving Beyond Stalemate* (Oxford: Beckley Foundation, septembre 2008).

<sup>5</sup> Centre de toxicomanie et de santé mentale, *Cadre stratégique pour le contrôle du cannabis* (Toronto, Centre de toxicomanie et de santé mentale, octobre 2014).

<sup>6</sup> Bewley-Taylor, D., Blickman, T., & Jelsma, M., *The Rise and Decline of Cannabis Prohibition* (Amsterdam, Transnational Institute, 2014).

<sup>7</sup> International Centre for Science in Drug Policy, *State of the Evidence: Cannabis Use and Regulation* (Toronto, International Centre for Science in Drug Policy, 2015).

<sup>8</sup> Association canadienne de santé publique, *Nouvelle démarche de gestion des substances psychotropes illégales* (Ottawa, Association canadienne de santé publique, mai 2014).

<sup>9</sup> *Cadre stratégique pour le contrôle du cannabis*, supra note 5.

<sup>10</sup> Coalition canadienne des politiques sur les drogues, *Se rendre à demain : un rapport sur les politiques canadienne sur les drogues* (Vancouver, Coalition canadienne des politiques sur les drogues, 2013).

<sup>11</sup> Santé Canada, Direction générale des substances contrôlées et de la lutte au tabagisme (2013). *Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues* (ESCCAD), tableaux détaillés de 2012. En ligne à [http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/\\_2012/summary-sommaire-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/_2012/summary-sommaire-fra.php).

<sup>12</sup> « Majority of Canadians want to loosen marijuana laws: polls », *Globe and Mail*, 29 août 2013.

<sup>13</sup> « Anti-marijuana ad's dubious claim a scary hit with parents », CBC News, 18 décembre 2014.

<sup>14</sup> Santé Canada, « ESCCAD », supra, note 11.

<sup>15</sup> Degenhardt, L., Chiu, W.T., et coll., « Toward a global view of alcohol, tobacco, cannabis, and cocaine use: findings from the WHO World Mental Health Surveys », *PLoS Med* 2008, 5(7): e141.

<sup>16</sup> Statistique Canada, « Tableau 252-0051 – Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, annuel » 2014, accessible à <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=2520051&retrLang=fra&lang=fra> (nombre sauf indication contraire).

<sup>17</sup> Ruth, D., « Canada », dans *Substance Abuse: A Global View* (Westport : Greenwood, 2002), p. 28.

<sup>18</sup> Erickson, P. et Hyshka, E., « Four decades of cannabis criminals in Canada, 1970-2010 », *Amsterdam Law Forum* 2010, 2(4).

<sup>19</sup> Boyd, N., *The enforcement of marijuana possession offenses in British Columbia: A blueprint for change* (School of Criminology, Simon Fraser University, 2013).

<sup>20</sup> Werb, D., Nosyk, B., Kerr, T., Fischer, B., Montaner, J. et Wood, E., « Estimating the economic value of British Columbia's domestic cannabis market: Implications for provincial cannabis policy », *International Journal of Drug Policy* 2012, 23(6).

<sup>21</sup> US State Marijuana Laws Map (19 juin 2015), accessible à <http://www.governing.com/gov-data/state-marijuana-laws-map-medical-recreational.html>.

<sup>22</sup> « Inside Uruguay's experiment in legalized marijuana », *Globe and Mail*, 25 septembre 2014.